PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-378 du 25 Août 2004
portant nomination du directeur général de l'aménagement du territoire et du développement régional.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2003-97 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°2003-130 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'aménagement du territoire et du développement régional ;
Vu le décret 2003-134 du 31 juillet 2003 portant organisation du ministère du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n^{os} 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Athanase NGASSAKI** est nommé directeur général de l'aménagement du territoire et du développement régional.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Athanase NGASSAKI**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004- 378

Fait à Brazzaville, le 25 Août 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique,

Pierre MOUSSA.-

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY.-